

**Refonte des Géostandards**

**\_\_**

**Compte rendu de la réunion de la plénière du groupe de travail Géostandards Risques le 18/02/2022 de 9h30 à 12h**

**Objet :** Réunion Plénière GT CNIG Refonte Géostandards

**Ordre du jour :**

1. **Validation du CR de la réunion de lancement**
2. **Vote Logo du GT (Issue #1)**
3. **Statuer sur la licence des nouveaux standards (Issue #6)**
4. **Revue et synthèse des actions en cours**
5. **Actions à lancer**
6. **Autres sujets**

**Support de présentation :**

<https://github.com/cnigfr/Geostandards-Risques/raw/main/suivi/2022-02-18-Pleniere-GT/SPP-22-0392-GT-Geostandards-Risques-18-02-2022.pdf>

|  |  |
| --- | --- |
| **Participants** | |
| **Nom/Prénom** | **Organisme - Fonction** |
| Guillaume Béchameil | Responsable de l'unité prévention des risques à la DDT du Lot et Garonne |
| Nicolas Bonnin | DGPR - Pilotage projet géostandards et géorisques |
| Stanislas Besson | DDT 38 - Service de prévention des risques |
| Nicolas Boudesseul | DREAL Pays de la Loire - Chargé mission risques naturels |
| Aurelien Bouet | DGPR: Chargé de mission service risques naturels et hydrauliques |
| Thomas Candela | Bureau d’étude - RisCrises – Responsable du pôle recherche et développement |
| Simon Carrage | Institut Paris Région IDF - Géomaticien |
| Guillaume Chrétien | DDTM76 (Seine Maritime) - PPRT et Risques naturels SIG |
| Gilles Cébélieu | IGN : Chef de projet en normalisation |
| Benoit David | CGDD (Administrateur ministériel des données) – Accès à la donnée, catalogage et interopérabilité |
| Helene Decourcelle | DREAL ARA (Auvergne-Rhône-Alpes) - Chargée de mission au Pôle Plan Rhône |
| Magali Di Salvo | DREAL ARA - Responsable du pôle système infos géographique |
| Yohann Evain | CEREMA Clermont Ferrand - Chargé d'étude risque d’inondations |
| Isabelle Giraud | DDTM 34 (Hérault) Service Eau Risques et Nature |
| Eric Leclerc | DDT95 - Responsable du pôle géomatique |
| Pascal Lagrabe | DGPR - Responsable numérique |
| Leslie Lemaire | MTE/SNUM : Chargée de mission du pôle numérique |
| Alison Lenain | IGN : Consultante en normalisation |
| Martin Robustelli | Bureau d’étude – Riscrises – Géomaticien |
| Jean Luc Sallaberry | Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) |
| Bénédique Tardivo | DGPR - SRNH/BRIL (Bureau des Risques Inondation et Littoraux) - Représente aussi Jacques Bouffier |
| Anthony Teixeira | DGPR – SRT/BRIEC – Chargé de Mission |
| Sylvain Vergaert | DGPR – SRT/BRIEC (Bureau des Risques Industrie Energie Chimie) - Adjoint au Chef de bureau des risques industries, énergies et de la chimie |
| Felicien Zuber | DGPR – SRNH/SCHAPI - Chargé de mission: Prévision des inondations |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Suivi du document | | |
| Date | Noms | Commentaires |
| 09/03/2022 | Gilles Cébélieu et Alison Lenain | Première version pour relecture |
|  | Participants GT | Relecture |
|  | Participants GT | Approbation |

Prochaine réunion prévue le 8 avril à 9h30.

# Nouveaux membres du GT :

Thomas Candela et Martin Robustelli du Bureau d’étude Riscrises. Ils mobilisent les données utilisateurs en lien avec les risques. Ils ont également un organisme de formation qui opère dans toute la sphère des risques auprès des clients, des collectivités et également des opérateurs privés. Ils traitent de l’ensemble des risques que ça soit en amont, pendant ou après une crise. Ils sont des grands consommateurs de données géographiques.

Jean Luc Sallaberry représente la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). La fédération entre au plénier du CNIG. C’est une association de collectivités qui œuvrent dans différents types de réseaux (énergie, électricité, chaleur, éclairage public, gaz, eau, télécommunications). Les enjeux de risques et de résilience sont de plus en plus présents chez les adhérents. L’association se structure pour pouvoir répondre à ces sujets et est en train notamment de recruter un « SIGiste » qui participera aux groupes de travail CNIG qui peuvent la concerner.

Simon Carrage précise qu’il participe à un groupe de travail réseaux avec la DRIEAT. Ils ont recueilli des données sur la fragilité des réseaux et ont créé des ZINI (Zones Impactées Non Inondées). Il peut communiquer sur les informations en lien avec le GT notamment sur les couches SIG créées avec les opérateurs de réseaux.

Gilles Cébélieu indique qu’on peut déposer ces documents sur la page qui recense les différents documents de travail du Github (<https://github.com/cnigfr/Geostandards-Risques/tree/main/documents>). Ces informations pourraient s’inscrire dans la thématique Origine Risque.

# Action sur le logo du Groupe de travail :

C’est le logo du CNIG qui est adopté avec 55% des votes.

****

# Statuer sur les licences de diffusion des nouveaux standards :

Présentation des pratiques des standards COVADIS et sur ceux en adhérence.

Pour la directive inondations et pour les PPR, les standards ont des champs qui citent les rapporteurs, les contributeurs et les sources (dans lesquels, on trouve la DGPR et les participants au GT) et des droits qui sont attribués au ministère en lien avec ces standards. Il n’y a pas de licence particulière (en accès libre) sur l’accès de ces standards ni sur l’utilisation du document sont mentionnées.

Concernant les standards Vigilance Crues et Inondations (Dictionnaire Sandre), ils mentionnent l’éditeur, le contributeur, les droits et sont diffusés sous licence « Creative Commons » qui est libre de droit.

Sur les pratiques du CNIG, il n’y a pas de doctrine existante sur la licence de ses standards. Appui sur deux exemples : le modèle du standard SUP qui cite également les contributeurs, rédacteurs, relecteurs et ses sources, un organisme de référence. Il est diffusé sous la licence ouverte Etalab.

Le second exemple porte sur le standard START-DT qui mentionne le rapporteur et les contributeurs mais qui n’a pas de licence.

La proposition est de reprendre de le modèle SUP CNIG avec l’application de la licence ouverte, d’indiquer que le standard appartient au CNIG, de mentionner la DGPR (maitrise d’ouvrage) et l’ensemble des participants du GT dans les sources et les contributeurs.

La proposition est acceptée en notant qu’il faudra faire attention à faire la distinction au niveau des contributeurs entre les rédacteurs du standard (droits d’auteurs) et les relecteurs parmi les membres du GT.

# Revue des actions en cours :

Ces issues sont en lien avec les deux ateliers organisés le 26 et 28 janvier.

## Issue #2 : consolider et valider la liste des documents de référence, des standards à traiter (26/01)

Cf. <https://github.com/cnigfr/Geostandards-Risques/issues/2>

Les résultats de l’atelier du 26 janvier sont présentés, les membres du GT sont invités à consulter et à déposer des documents de travail sur la page du Github ([Geostandards-Risques/documents at main · cnigfr/Geostandards-Risques (github.com)](https://github.com/cnigfr/Geostandards-Risques/tree/main/documents)) à tout moment.

## Issue #3 : Ventiler les classes existantes dans les thématiques métiers identifiées (28/01)

Cf. <https://github.com/cnigfr/Geostandards-Risques/issues/3>

Présentation des différentes thématiques redéfinies lors de l’atelier du 28/01 :

1. **Périmètre :**

Elle regroupe les différents types de périmètres qui précèdent l’établissement du zonage réglementaire (périmètre d’études, ceux des PPR, des TRI et de la DI). Elle pourrait intégrer le périmètre des PàC.

Une précision est apportée sur la notion de périmètre TRI. Il n’y a pas vraiment de notion de périmètre comme dans les PPR. Ce sont seulement des contours des communes qui composent le TRI. De ce fait, la notion de classe de périmètre TRI n’a pas vraiment de sens dans le standard. Une simple référence au découpage communal pourrait suffire.

1. **Zonage réglementaire :**

Reprise de la définition issue du code de l’environnement (article L562-1).

Il n’y a pas de notion réglementaire pour les TRI. Les classes TRI qui ont été rattachées à cette thématique devraient être plutôt traitées avec les aléas. Il n’y a pas de règlement qui s’applique. Il faudrait peut-être sortir les TRI du zonage réglementaire.

1. **Procédure :**

Elle vient remplacer la thématique « Informations Administratives ». Elle regroupe les informations sur les dates d’arrêtés de prescriptions et d’approbations, les supports de numérisations, les liens vers les documents officiels. Informations saisies à la fois dans GASPAR et les données de risques ce qui induit des enjeux de double saisie (à éviter) et d’auto-portance pour les nouveaux standards.

1. **Carte :**

Cette thématique remplace les documents annexes à diffuser. Elle décrit les informations relatives aux cartes produites à partir des données d’aléas. Elle comprend les cartes de risques d’inondations (DI) et les cartes d’aléas (PPR).

Cette thématique a vocation à porter les informations qui servent à l’élaboration des cartes (par exemple : l’emprise de la carte). C’est une classe qui est spatialisée. Les liens vers les documents annexes pourraient plutôt être portés par les métadonnées ou intégrer la partie « Procédure ».

Pour la Directive Inondation, les informations liées à cette thématique (carte risques inondations) n’étaient pas toujours comprises et leur saisie plutôt aléatoire pour satisfaire les exigences du validateur. Isabelle Giraud précise que dans son service cela correspond à la couche d’emprises des dalles du calepinage dans l’atlas (rectangles correspondant à un découpage pour la production de planches au 20 000ème au format PDF). A ce titre, le nom « carte » peut être ambigu. Par ailleurs cela a du sens pour une diffusion particulière des données risques (atlas) mais pas pour d’autres (par ex. : diffusion en flux).

Il y aura un travail de simplification à faire dans le cadre de l’élaboration du standard qui pourra consister notamment en la suppression de certaines tables ou colonnes qui sont obscures ou inutiles tout en identifiant également l’impact que ça a dans la pratique.

1. **Aléa :**

Cette thématique porte sur la description de phénomènes, sur leurs probabilités et leurs intensités.

Cette thématique est centrale pour les données de risques et il y a un vrai travail de définition et d’harmonisation à faire entre les concepts des standards PPR et DI (qui ne décrivent pas toujours la même chose) de façon à ce que l’on puisse réutiliser au mieux des données d’aléas produites pour les PPR pour le rapportage de la Directive Inondation (et inversement). C’est important qu’il y ait une cohérence dans le cadre des PPR et de la DI.

Il y a aussi une problématique de reprise de l’existant pour faire converger les données PPR avec les données DI vers les nouveaux standards. Cela pourrait être abordé dans un volet « rétro compatibilité » de ces standards.

1. **Enjeux :**

Cette thématique reprend la définition utilisée dans les PPR.

Le rapportage des enjeux dans le cadre de la DI est une obligation réglementaire. Il y a une distinction à prendre en compte sur les enjeux en termes de méthodologie. Ceux servant à habiller la carte (reprise de ce qui a été défini dans la DI (c’est-à-dire des extractions de la BD Topo ex : Mairie, école etc..)) et ceux servant au calcul du zonage.

Les enjeux pour la DI sont issus de la validation de la carte par arrêté préfectoral, avec une date à respecter pour sa mise à jour. Les données sont figées dans le temps à chaque cycle DI pour permettre l’automatisation des calculs d’enjeux dans le Système d’information et leurs évolutions jusqu’au prochain rapportage.

Isabelle Giraud indique dans le cadre des PPRI, elle crée une couche qui s’intitule ‘limite de la zone urbaine’. C’est un objet spécifique qui correspond à l’emprise de la zone urbaine. C’est un périmètre défini dans le cadre de la concertation qui permet de passer de la couche d’aléa à celle du zonage. Cela n’est pas actuellement contenu dans le standard actuel.

Il est suggéré que la collecte des enjeux puisse se faire de façon centralisée et donc harmonisée à un niveau national plutôt qu’à chaque saisie de PPR ou de TRI. Ce point est noté par la DGPR. Il est signalé que des prestations de ce type pour certains types d’enjeux (rattachement de données de population et du bâti) ont déjà été réalisées par le passé par le CEREMA d’Aix.

Au niveau des utilisateurs, (IPR, Riscrises), les données d’enjeu ne sont pas utilisées, ce qui intéresse c’est la liste des catégories d’enjeux (patrimoine culturel, environnemental, activités, biens) pour définir les stratégies de gestion de crise. Ensuite, les différentes couches locales vont être mobilisées pour créer les données d’enjeux par croisement avec données d’aléa.

1. **Origine du risque :**

C’est une description des éléments à l’origine du risque comme les entreprises SEVESO pour les risques technologiques ou les cours d’eau pour le risque d’inondation.

La révision du standard DI a permis de faire un découpage des couches par cours d’eau. De ce fait, dans les zones de confluence, les crues sont étudiées séparément et il convient d’indiquer qu’il n’y a pas de concomitance des crues sur les zones inondables dans ces cas.

**Proposition de confronter les thématiques avec les standards en adhérence :**

Présentation du « Mural » contenant les standards en adhérence (SUP, Sandre et Inspire) ([Standards en adhérence • IGN (mural.co)](https://app.mural.co/t/ign6805/m/ign6805/1641566548721/6cc98299c1e144b94a51652bd5fe8d0e0d8e712b?sender=uc339b2108c6649cda66c1310)). Les membres du GT sont invités à s’y rendre pour rattacher les classes des standards en adhérence aux nouvelles thématiques pour la consolidation de leur définition. Un point d’étape sera fait dans les semaines suivantes afin de tirer des conclusions pour la prochaine plénière.

**Nouvelle issue 7# Remarque observation sur le standard DI actuel:**

Echanges sur cette issue ouverte par Hervé Parmentier (ENS Lyon) qui pourra difficilement participer au GT :

Le ROE n’est pas une classe du standard mais est une base de données externe qui est gérée par l’OFB à qui la question devrait plutôt être remontée.

Sur le cycle de renouvellement des données, la DI n’interdit pas de remettre à jour les données DI entre chaque cycle, même si le rapportage se fait tous les six ans.

Ainsi, les données peuvent être mises à jour en continu mais elles ne seront pas intégrées dans les cartographies signées par le préfet. C’est ce qui est fait, notamment en DREAL ARA juste pour l’intégration dans les bases de données pour préparer le prochain cycle et faciliter élaboration des cartes de manière plus rapide. La donnée est renouvelée en continu mais pas accessible en dehors des services.

Ces données peuvent cependant être exploitées et rendues accessibles via la couche des PàC qui n’est pas standardisée. C’est ce qui est fait à la DDTM 34 : les zones inondables utilisées dans la DI sont issues d’études d’EPTB ou de l’Etat qui ont vocation à être intégrées dans l’élaboration ou la révision des PPR pour représenter l’aléa.

Les PàC ont une valeur réglementaire plus forte que la DI et leur intégration dans le nouveau standard permettrait de rendre plus accessible et de manière plus régulière les données de modélisation de la DI.

Il pourrait être intéressant d’indiquer en entête du nouveau standard l’information sur le cycle de vie de la donnée : d’où vient-elle, comment elle est produite, et ce qu’elle alimente comme procédures.

**Issue 10# Question sur le lien des Géostandards Risques avec les PPI:**

Les PPI sont saisis par les préfectures dans GASPAR.

Une précision est apportée sur les risques technologiques, les PPI sont liés en terme d’emprise majorante pour les entreprises SEVESO seuil haut et sont retenus des phénomènes très peu probables (ex : terrorisme). Dans le cadre des risques d’inondations, ils sont liés aux barrages.

Au niveau des standard risques, les liens avec les PPI pourraient être évoqués dans le cadre du cycle de vie de la donnée (telle information de risque a donné lieu à la création d’un PPI, notamment pour les ICPE) ou éventuellement via la thématique ‘origine risque’ (Usine SEVESO). A noter qu’il y a un travail réalisé en DREAL ARA tous les cinq ans pour l’information des citoyens sur les périmètres de risques enrichis des périmètres de PPI.

Il y a certainement un enjeu à faire un standard sur les PPI qui sont très peu définis et très demandés, mais pas dans le cadre de ce groupe de travail de façon à rester dans un périmètre maitrisé. Ce ne sont pas les mêmes acteurs ni le même pilotage (Ministère de l’intérieur) en œuvre sur ces données.

Il y a néanmoins un sujet d’interface entre les deux ministères qui mérite d’être évoqué. Pascal Lagrabe indique que ce sujet sera rajouté à l’ordre du jour de la réunion avec le Ministère de l’Intérieur (notamment l’équipe Synapse) en mars. Cela pourra aussi être évoqué en Plénière CNIG lors d’une présentation d’avancement des travaux du GT Risques.

# Actions à lancer :

**Consolider la cartographie des processus autour des données risques :**

Nicolas Bonnin indique que les présentations sur GASPAR et Géorisques pourront être faites dans un mois ou lors de la prochaine réunion plénière. Il serait intéressant que l’ERRIAL puisse faire partie de la présentation Géorisques.

Magali Di Salvo précise qu’ils ont documenté beaucoup de choses sur les TRI dans un « wiki DI » et qu’ils peuvent présenter leur façon d’opérer dans leur DREAL sur un cas spécifique.

Stanislas Besson peut présenter la manière dont ils procèdent en Isère avec les PPR.

**Identification des domaines à couvrir par les nouveaux standards :**

Un « Mural » en ligne a été créé :

<https://app.mural.co/t/ign6805/m/ign6805/1644943331129/a225e8090f3efe55df7175655229630d3e7ab013?sender=u7cb5d16a155aefd8d9423388>.

Il a pour but de permettre aux membres du GT d’indiquer les informations (classées par grands domaines) que l’on souhaite couvrir avec les nouveaux standards.

Trois codes couleurs pour les post-it sont proposés : un (jaune) pour indiquer ce qui est couvert par les standards actuels, un autre (bleu) pour ce que l’on aimerait voir couvert par les nouveaux standards, un dernier (rose) pour indiquer des idées, recommandations pour un domaine particulier.

Les membres du GT sont invités à s’y rendre et à le remplir. Un point d’étape sera fait dans les semaines à venir et une première synthèse sera à faire à l’occasion de la prochaine plénière.

# Autres sujets : organismes

## Solliciter : Collectivités territoriales / Bureaux d’études (utilisateurs de la donnée risque)

Thomas Candela indique qu’il pourra contacter Sébastien Lavigne pour l’informer de l’existence de ce GT et de la possibilité d’y participer. Il peut relayer le message à la métropole de Montpellier également.

Magali Di Salvo indique ça serait intéressant d’intégrer au GT des Bureaux Etudes qui font les calculs des modèles hydrauliques pour les DDT.

Yohan Evain du Cerema  précise qu’il peut donner les points de vue des utilisateurs et des producteurs de données. Il produit la modélisation hydraulique qui va être utilisée lors de la constitution des cartes d’aléas. Il peut relayer la demande de participation aux bureaux d’études avec qui il travaille.

## Présentations au GT des utilisations des données risques

Gilles Cébélieu demande aux utilisateurs de la données dans le GT, s’il serait envisageable, éventuellement lors d’une prochaine plénière de présenter l’utilisation qu’ils font de de la donnée PPR ou TRI (comment ils l’utilisent et ce qu’ils en attendent).

Simon Carrage pourra présenter comment la donnée est utilisée et récupérée du côté IPR.

Martin Robustelli propose une présentation sur la manière dont Riscrises exploite la donnée risques et sa valorisation lors des formations qu’ils réalisent.

## Perspectives pour les travaux à venir pour l’écriture des nouveaux standards

Gilles Cébélieu précise qu’on est en phase de collecte et de précision du besoin. L’objectif est, à la suite de la prochaine plénière, d’élaborer une synthèse avec un périmètre et une feuille de route pour rédiger les nouveaux standards qui serait proposée au GT à la plénière suivante.